



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
6 septembre 2019
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22
de la Convention, concernant la communication n° 787/2016* ****

Communication présentée par : M. S. (représenté(e) par un conseil, Rajwinder Bhambi)
Au nom de : M. S.
État partie : Canada
Date de la requête : 26 novembre 2016 (date de la lettre initiale)
Question(s) de fond : Risque de torture en cas d'expulsion vers l'Inde

Réuni le 26 juillet 2019, le Comité, n'ayant pas reçu les commentaires du conseil sur les observations de l'État partie malgré plusieurs rappels, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 787/2016.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-septième session (22 juillet-9 août 2019).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens Modvig, Ana Racu, Diego Rodríguez-Pinzón et Sébastien Touzé.

